

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 11 décembre 2023

Date de convocation : 05/12/2023

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20231211-2023_08_63-DE



Délibération N° 2023/08/063

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Quorum : 14

OBJET : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT LES DEUX RUELLES

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, FOURNALES Sandrine, MORAUD Laurent, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, GUÉRIN Florian, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : ALIGANT Sylvie pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, MACHEFERT VERDON Graziella pouvoir à TUFFET Francine, LATOUCHE Céline pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, LE MENI Nadège pouvoir à BOTON Monique.

Excusé : GIRAUDEAU Samuel

Secrétaire de séance : CANUS Daniel

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que toutes les opérations de travaux et cessions liées au budget annexe du lotissement des deux ruelles sont closes.

Les 6 lots sont vendus,

Le lot 7, mis à disposition de la SEMIS, a été géré comptablement dans le budget du lotissement et dans le budget principal de la commune sur l'exercice 2021,

Les VRD ont été intégrés au budget principal sur l'exercice 2022,

Il n'y a pas de régularisation de TVA à effectuer,

Dans ces conditions, il convient de clôturer le budget du lotissement des deux ruelles au 31 décembre 2023, ce dernier présente un déficit d'investissement de 21 573.47 € qui sera repris au budget principal en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prononce la clôture du budget annexe du lotissement les deux ruelles au 31 décembre 2023,
- Décide que le déficit d'investissement sera repris au budget de la commune en 2024.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

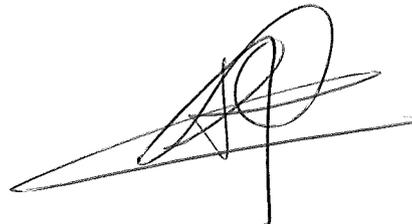
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Daniel CANUS



Acte rendu exécutoire après
dépôt en sous-préfecture et
publication ou notification le